

**Conseil d'École n°1**  
**Du mardi 4 novembre 2025 de 18H00 à 20H00 à Souillé**

**Personnes présentes**

- Mme Pauloin, adjointe à la mairie de Souillé et représentante du SIVOS, et M Geoffreoy, adjoint à la mairie de La Guierche et représentant du SIVOS
- Mme Jourdain et Mme Latallerie, directrices des écoles de Souillé et La Guierche
- Mmes Lejeune, Bourdaud, Barrier-Claude, Lesurtel, Puisset, Abraham, Houdouin, Pottier, Combeau, Lethiec, enseignantes
- Monsieur ROUSSEAU, Mmes TRUFFER POURIEL, DAVID, MELISSON, POTTIER, représentantes de parents d'élèves élus à l'école Robert Doisneau de La Guierche, FCPE
- Mesdames GENDRON, LE ROY, BUON, CORBIN, CHASSEVENT, CHAUVEAU, LE GAL représentants de parents d'élèves élus et suppléants à l'école Jean-Philippe Chabot de Souillé, FCPE

**Personnes excusées**

- M. Monbrun, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- Mmes André et Daguenet
- Mme Chaligné, Maire de Souillé, M Bourge, Maire de La Guierche, Mme Dalmont, présidente du SIVOS

Secrétaires de séance enseignantes : Mme Lesurtel et Mme Barrier-Claude

Secrétaires de séance parent d'élèves élu : Mme Le Gal

**ORDRE DU JOUR DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE**

1. Vote pour la réunification des conseils des écoles
2. Présentation du conseil d'école : ses membres, son rôle, ses attributions
3. Résultat des élections des représentants des parents d'élèves
4. Protocole Phare
5. Règlement intérieur du RPI et les chartes
6. Accompagnements pédagogiques
7. Effectifs et répartition
8. Projets pédagogiques
9. Travaux
10. Sécurité
11. Bilans financiers
12. Évènements : fête de fin d'année, photo scolaire

**ORDRE DU JOUR DES PARENTS D'ÉLÈVES ÉLUS AU CONSEIL D'ÉCOLE :**

**Pour les écoles :**

- 1.Organisation dans les écoles : du matériel en récréation, la pharmacie, les photos de fratrie, les sorties scolaires et les rencontres sportives
- 2.Prise en charge des élèves rencontrant des difficultés sur la propreté
- 3.Représentativité des élèves

**Pour le SIVOS :**

- 1.Organisation de la cantine
- 2.Retour sur les menus
- 3.Prise en charge en cas de blessures
- 4.Représentativité des élèves
5. Organisation du SIVOS

**Mairie de Le Guierche**

- 1.La zone de circulation
- 2.Les travaux dans les classes

## **1. Résultat des délibérations des conseils des écoles de La Guierche et Souillé**

Conformément à l'arrêté du 13-5-1985 modifié par les arrêtés du 25-8-1989 du 22-7-1993, du 17-6-2004 et du 25-7-2011, les membres des conseils des écoles de La Guierche et Souillé doivent procéder au vote à la majorité et après délibération le mardi 7 novembre 2023 au regroupement en un seul conseil d'école. La présidence du conseil d'école regroupé sera assurée en alternance par Mme Jourdain, directrice de l'école Jean-Philippe Chabot de Souillé, et Mme Latallerie, directrice de l'école Robert Doisneau de La Guierche.

*Acceptez-vous le regroupement des conseils des écoles Robert Doisneau de La Guierche et Jean-Philippe Chabot de Souillé pour l'année scolaire 2025-2026 ?*

Résultats du vote pour le regroupement des conseils des écoles

Pour : unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Présidence de séance du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire : Mme Jourdain

Présidence du 2<sup>ème</sup> Conseil d'école : Mme Latallerie, le jeudi 26 mars 18H00 à 20H00 à l'école Robert Doisneau de la Guierche.

Présidence du 3<sup>ème</sup> conseil d'école : Mme Jourdain, le mardi 16 juin de 18H00 à 20h00 à l'école Jean-Philippe Chabot de Souillé.

## **2. Présentation du conseil d'école et de ses membres, son rôle, ses attributions**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- **Le directeur de l'école**, président. Dans notre cas, les directrices des deux écoles en alternance.
- **La présidente du SIVOS** ou son représentant désigné par le conseil du SIVOS.
- **Le maire** ou son représentant désigné par le conseil municipal. Dans notre cas, les maires des deux communes (ou leur représentant).
- **Les enseignantes de l'école** et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école, au moment des réunions du conseil.
- **Un des maîtres du Réseau d'Aide Spécialisé (RASED)** intervenant dans l'école. Choisi par le conseil des maîtres de l'école.
- **Les représentants des parents d'élèves élus** en nombre égal à celui des classes de l'école. Dans notre cas 11 parents d'élèves élus.
- **Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)** chargé de visiter l'école. Dans notre cas pas de DDEN.
- **L'Inspecteur de l'Education Nationale** de la circonscription assiste de droit aux réunions. Dans notre cas, M. Monbrun, Inspecteur de la circonscription Coulaines Le Mans 1

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

**Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre**, 6 heures sont affectées à la tenue des conseils obligatoires.

Assistant avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- Les personnels du RASED
- Le médecin chargé du contrôle médical
- L'infirmière

- L'assistante sociale de secteur
- Les ATSEM

Peuvent être invités après avis du conseil d'école

- Les partenaires médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés
- Une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour
- Les intervenants extérieurs.

Les suppléants des représentants de parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école sans toutefois avoir la possibilité d'intervenir ou de voter.

Le suppléant siège avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

#### Les attributions du conseil d'école :

- Il établit son mode de fonctionnement.
- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire (*horaires de fonctionnement des écoles*).
- Émet des avis et des suggestions sur la vie de l'école :
  - *Actions pédagogiques*
  - *Utilisations des moyens*
  - *Conditions de l'intégration*
  - *Périscolaire*
  - *Restauration scolaire*
  - *Protection et sécurité*
- Le conseil d'école arrête le projet d'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est dressé par le président et signé par tous les membres au conseil d'école suivant. Il sera consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

A l'issue de chaque conseil d'école un compte-rendu sera rédigé conjointement par 1 membre désigné parmi les représentants de parents d'élèves élus et un enseignant des écoles.

Modalité de distribution du compte-rendu du conseil d'école : proposition à chaque famille du RPI d'obtenir le compte-rendu (par courriel dans la mesure du possible). Distribution à toutes les personnes présentes et excusées au conseil et affichage aux écoles.

### **3. Résultat des élections de parents d'élèves**

#### **Pour l'école Robert Doisneau de La Guierche**

Inscrits : 239      votants : 110      nuls et blancs : 8  
soit : 46.3 % de participation.

#### Parents élus

6 parents titulaires élus : Messieurs DUROCH, ROUSSEAU , Mmes TRUFFER POURIEL, DAVID, MELISSON, POTTIER

2 parents suppléants : Mme ROUSSEAU, LEMENAGER, VENARA

#### **Pour l'école Jean-Philippe Chabot de Souillé**

Inscrits : 187      votants : 103      nuls et blancs : 5  
soit : 55.08 % de participation

#### Parents élus

5 parents titulaires élus : Mesdames GUIBERT, GENDRON, LE ROY, BUON, CORBIN,  
5 parents suppléants : Mesdames LE GAL, CHAUVEAU, LEBRUN, CHASSEVENT ROUSSEAU,

## **4. Le protocole pHARe**

La lutte contre le harcèlement scolaire reste une priorité de l'Education Nationale. Depuis trois ans, le protocole pHARe se développe dans les écoles. Il se base sur la méthode de la préoccupation partagée. L'intimidateur est amené à modifier son comportement en travaillant sur l'empathie.

Dès que les enseignantes ont connaissance d'une situation d'intimidation, le protocole est mis en place avec des entretiens avec la victime et ses parents, puis les témoins et les intimidateurs. Ces derniers sont invités à trouver des solutions pour permettre à la victime de se sentir mieux dans le cadre scolaire. Il s'agit d'une méthode non-blâmante pour que les intimidateurs évoluent positivement dans leurs relations aux autres.

Plus largement, la méthode de la préoccupation partagée permet de gérer des conflits mineurs avant que cela tende vers du harcèlement.

L'équipe enseignante est épaulée par une équipe ressource de la circonscription pour la lutte contre le harcèlement et le maintien d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

Le climat scolaire avec un travail sur les émotions et l'empathie est aussi un point majeur travaillé **tout au long de l'année et dans toutes les classes.**

Un paragraphe présentant le protocole pHARe a été ajouté il y a deux ans au règlement intérieur. Une infographie sera diffusée avec le règlement intérieur et les chartes annexes.

A partir du mois de novembre, les élèves à partir du CE2 répondront à un questionnaire anonyme concernant le harcèlement scolaire.

## **5. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été envoyé avec l'invitation au Conseil d'école afin de permettre à chacun de le lire et de préparer ses questions ou demandes

### Résultat du vote concernant le règlement intérieur :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

La charte de laïcité, d'internet, pHARE, des parents accompagnateurs et le règlement intérieur seront donnés à toutes les familles par mail.

## **6. Accompagnements pédagogiques**

### **Evaluations nationales**

Comme les années précédentes, les classes du CP au CM2 ont passé des évaluations nationales. Les résultats individuels ont été remis aux parents.

Les résultats seront étudiés par l'équipe pédagogique pour mettre en place de nouvelles priorités en lien avec le projet d'école. L'objectif étant de répondre au mieux aux besoins des élèves.

**RASED** : Réseau d'aide composé d'enseignants spécialisés, intervenant dans l'école sur le temps scolaire, à la demande des enseignants ou directement des parents (pour la psychologue scolaire). Les enseignants du RASED peuvent également donner des pistes de travail pour aider les enseignants.

Le RASED du secteur est composé de Mme **Fouqueray Delphine** (maîtresse E : aide au niveau des apprentissages), Mme **Royer Vanessa** (Maitresse G : aide au niveau du comportement) et Mme **Martinier Stéphanie** (psychologue scolaire). Dans tous les cas, les parents sont informés de toutes les prises en charge.

**APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : elles relèvent de l'Éducation Nationale et sont effectuées par les enseignants. Elles sont proposées aux familles par l'école. Elles ne sont pas obligatoires et nécessitent une autorisation des parents. Lors de ces séances, les enseignants peuvent :

- aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ;
- les accompagner dans leur travail personnel ;
- leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

A Souillé : l'APC a lieu du lundi au jeudi de 11h40 à 12h10.

A La Guierche : l'APC a lieu tous les jours de 11h50 à 12h20 pour le cycle 3 et de 13h05 à 13h35 pour le cycle 1.

## 7. Effectifs et répartition

PS	29	CYCLE 1 : PS-MS-GS : 83 CYCLE 2 (CP-CE1-CE2) : 94	Effectifs à <b>La Guierche</b> cycle 1 = 52 cycle 2 = 16 cycle 3 = 66 <b>total = 134</b> élèves	EFFECTIF TOTAL : 243 élèves
MS	31			
GS	30			
CP	34			
CE1	35			
CE2	32			
CM1	31	CYCLE 3 (CM1-CM2) : Elèves : 66	Effectifs à <b>Souillé</b> cycle 1 = 15 élèves cycle 2 = 94 élèves <b>total = 109</b> élèves	
CM2	33			

Répartition par classe 243

PS-MS	La Guierche	13-10	23	Mme Daguenet
PS-MS		14-8	22	Mme Lejeune
MS-GS		7-16	23	Mme Bourdaud
GS-CP	Souillé	8-15	23	Mme Barrier-Claude
GS-CP		7-16	23	Mme Lesurte
CE1		22	22	Mme André (en congé maternité) et Mme Puisset
CE1-CE2		10-8	18	Mme Jourdain M.Hubert le vendredi
CE2		23	23	Mme Abraham Mme Houdouin le vendredi
CM1 - CM2		12-10	22	Mme Latallerie Mme Bernardeau (jeudi / 1/3 lundi)
CM1 - CM2	La Guierche	11-11	22	Mme Lethiec Mme Guyard le jeudi
CM1-CM2		11-11	22	Mme Pottier Mme Combeau lundi/mardi jeudi/vendredi

## **8. Projets pédagogiques**

### **Autour des 2 écoles pour cette année :**

- Plusieurs projets sont en préparation entre les 2 écoles : enduro, Journée des Valheureux, sensibilisation aux écrans, Carnaval (le vendredi avant les vacances de Printemps)

- Pour la sensibilisation aux usages excessifs des écrans :

Le projet est pensé et construit avec la maison de santé de Ballon qui regroupe des professionnels de santé (orthophoniste, infirmière, médecin) sous la coordination de Mme Richard, l'école de Montbizot, les infirmières puéricultrices de la PMI (Mme Le Roy et Mme Lesaint) et un groupe de parents d'élèves infirmières et infirmiers.

L'objectif est de toucher les enfants d'un même secteur. Nous souhaitons que ce projet soit vu comme une sensibilisation positive et sans aucun jugement.

### **Les premières idées de travail :**

- Sur la période mars, avril et mai 2025.
- Un livret pour les familles pour auto analyse (sans jugement)
- 2 soirées proposées une en mars et une en mai (celle de mai sera avec des intervenants sous forme de théâtre interactif).
- Des boîtes à jeux dans les communes concernées par le projet
- Des créations d'élèves sur la sensibilisation aux écrans
- Des débats, des activités proposées en classe.
- Une semaine sans écran avec challenge entre classe-école-cycle suivant les souhaits de chaque professeur

Afin de nourrir ce projet qui touchera tous les élèves des 2 écoles à la même hauteur, nous avions besoin de financement, l'APE a répondu positivement à notre demande et nous vous en remercions. Un courrier sera aussi envoyé aux mairies.

- **Ce2-CM1-CM2**

La maire de Souillé a sollicité la venue de « Maine sciences ». Les élèves de ce2-cm1 et cm2 vont pouvoir profiter d'une animation de 1h30 sur « L'eau milie de vie » le 4 et le 6 novembre.

- Pendant le temps de visite de l'exposition d'un groupe, les autres CM1-CM2 liront une histoire aux élèves de GS-CP-CE1 de Souillé.

### **Projets pour les classes de La Guierche**

#### **Parcours d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'école**

##### **Toute l'école**

- Participation au prix des incorruptibles

##### **Maternelle :**

- Projet lecture avec l'intervention de Danielle Ronné, bénévole qui vient encadrer un atelier de lecture : lecture et langage.
- Ecole et cinéma : cette année, la projection se fera dans la salle polyvalente

## Cm1 cm2

- sortie sur la piste de sécurité routière d'Arnage : sensibilisation au code de la route
- CM2 : projet classe de mer avec les CM2 de l'école de Neuville (rencontre avec les parents de CM2 le jeudi 6 novembre pour voir la suite possible).

## Liaisons cycles 1 et 3

- Projet lecture des CM2 aux maternelles

## Projets pour les classes de Souillé :

- **Semaine vélo** avec initiation à la sécurité routière les semaines du 06 au 17 octobre pour toute l'école. Avec la participation de « l'atelier des riders » qui est venu gratuitement pour vérifier les vélos des ce1 ce2 et expliquer comment vérifier son vélo avant de partir.

Les élèves ont pu travailler aussi sur les panneaux de signalisation. Nous remercions tous les parents volontaires de leur aide.

- **Les rencontres jeux collectifs** pour les 3 classes de ce1-ce2 : le 14-10-2025 à Ste Jamme. Rencontre avec d'autres écoles du secteur.
- **Piscine** pour les 32 élèves de CE1 ; 8 séances de piscine à Coulaines, les séances se dérouleront 18 novembre au 20 janvier, tous les mardis de 10h01 à 10h44, donc un départ pour 9h20.
- **Participation au prix des incorruptibles** : pour les GS-CP
- **Ecopousse** : les 3 classes de ce1-ce2 : Toute l'école a fait une demande pour participer au projet écopousse. Les ce1-ce2 ont été retenus (ce projet ne pouvant pas prendre plus de 2 classes), les classes de GS-CP, malgré la demande, n'ont malheureusement pas été retenues.

Ecopousse est en lien avec la mairie de Souillé qui y participe avec son affiliation.

Il y aura 3 temps dans l'année :

Thématique à la découverte des énergies : jeudi 4 décembre

Thématique Alimentation

Thématique Biodiversité

## 9. Travaux et aménagements

### A Souillé

Cet été, des travaux ont été réalisés à l'école de Souillé :

- La table de tennis de table a été installée
- les bancs ont été repeints.
- un anti pince-doigts sur la porte qui va vers la classe scan a été installé
- changement des boîtes aux lettres

L'école remercie la mairie et les agents communaux.

Des demandes sont en traitement :

- le chalet de jardin, il permettra de ranger le matériel d'EPS acheté avec le projet NEFE.

- une bâche pour accéder à la classe scan .

Les porte-manteaux étant situés dans le bâtiment principal, les élèves doivent traverser un espace découvert pour accéder à la classe Scan, ce qui les expose à la pluie.

Lors du CE du 11-03-25, il avait été noté que le projet devait être voté par la mairie au prochain conseil, le 13 mars 2025.

Dans un mail du 13-10-2025 la mairie, nous informe que l'installation de la bâche n'a pas été mise à l'ordre du jour en conseil communal.

Il est ajouté que cette installation n'est pas possible à mettre en place et nous demande une autre solution.

L'école a donc proposé la mise en place d'un carport, qui en cas de fermeture de la classe, pourrait être démonté et remis ailleurs dans la commune.

Un projet est à l'étude à la maire pour une installation.

Avez-vous une date ou une période de mise en place ? Mme Pauloin n'a pas encore eu de discussion avec le conseil municipal, et nous tiendra informés.

- un lino dans la classe scan pour diminuer l'impact sonore et éviter que les élèves chutent sur les points de jonction.

Une première réunion du 28 mars 2025 entre le SIVOS (secrétaire, Mme Lefèvre, le 1 er adjoint de la mairie de Souillé et vice-président du SIVOS Monsieur Pellieux), et l'école avait eu lieu sur ce sujet. L'école prenait sur le budget alloué (budget investissement) par le SIVOS pour payer le lino et une personne venait pour l'installer. Un bon avait été lancé et l'école devait avoir le lino pour la rentrée.

Suite à la relance de l'école, Le SIVOS dans son compte rendu de la réunion du 23-09-25 refuse cet achat au motif que des classes de type « scan » sont déjà utilisées dans d'autres établissements de la Ville du Mans et il n'y a pas eu de retours de difficultés particulières liées à des problèmes sonores.

À la suite de la nouvelle demande des enseignantes mettant en avant le caractère sécuritaire du lino pour prévenir les chutes, Mme Dalmont a donné un avis favorable à l'installation. Cependant, pour que le lino puisse être posé, il doit obligatoirement respecter une norme précise, à savoir : « le revêtement choisi doit impérativement répondre aux normes de réaction au feu applicables aux établissements recevant du public (ERP) ».

Après recherches, il apparaît que les fournisseurs habituels, comme Castorama, ne proposent pas de produits conformes à cette exigence.

L'école a donc sollicité le SIVOS afin d'obtenir les coordonnées de leurs prestataires disposant de matériaux répondant à cette norme.

Avez-vous une liste de vos prestataires ? Madame Pauloin demandera à Mme Chaligné lors d'une réunion jeudi 6 novembre et nous tiendra informés.

#### Les demandes :

- Installation de bancs autour des arbres pour protéger les élèves des chutes dues aux racines et leurs permettre d'avoir des assises à l'ombre.

- Ajouter des portes manteaux autour des sanitaires pour éviter les manteaux au sol.

Réponse : Madame Pauloin fera remonter ces demandes.

## **A la Guierche**

Remerciements

- pour les travaux de la classe de Mme Latallerie
- pour le financement (APE) et l'installation (journée citoyenne) de la table de ping-pong, la mairie et tous les bénévoles de la journée citoyenne.
- à Mme Dezère pour le ménage et le rangement fait dans le local de matériel de sport

### **Les demandes :**

- Installation de caches sur les vitres des couloirs C3 et les vitres basses C1
- Mise en sécurité de la partie terrasse du SIVOS/bibliothèque, à l'étude
- Mise en place d'un verrou sur la porte entre la classe de Mme Daguenet et la salle des maîtres et sur les portes qui mènent aux dortoirs.
- Remise en place de la frise chronologique dans la classe de Mme Latallerie et réparation du volet roulant.

Les projets mairie pour les vacances concernent les jeux de cour. Les jeux sont en attente de validation de sécurité. Les jeux des maternelles vont être prochainement installés.  
Une végétalisation de la cour (avec ombre) est à l'étude.

## **10. Sécurité**

Conformément à la législation, des exercices de sécurité se sont déroulés ou se dérouleront dans les deux écoles.

### **Exercices Incendie**

- A La Guierche, l'évacuation incendie s'est déroulée le 02-10.
- A Souillé, L'évacuation du 26 septembre s'est déroulée dans le calme et sans problème particulier.  
L'alarme fonctionne très bien depuis les récents travaux.  
Un compte-rendu a été transmis à la mairie.  
Au moment de l'exercice, il manquait une fermeture manuelle dans la classe 1, indispensable pour pouvoir fermer rapidement la porte de l'intérieur. L'installation a été faite depuis cette date.

### **Exercices d'attentat/intrusion**

En raison des événements survenus avant les vacances, les exercices PPMS ont été décalés au mois de novembre, un représentant des forces de l'ordre sera présent.

- A La Guierche, l'évacuation a eu lieu le lundi 3-11. Un compte-rendu sera envoyé à la mairie et au SIVOS. L'évacuation s'est très bien passée.
- A Souillé, le confinement s'est déroulé sans problème particulier le 17-10 et dans le calme, un compte-rendu a été envoyé à la mairie et au SIVOS

## **11. Bilan financier**

### **Bilan des coopératives scolaires de l'année**

Il est fait lecture des dépenses et recette au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour chaque école.

#### **Pour l'école de Souillé :**

Total des charges pour l'année 2024-2025 : 8225,64€€

Total des recettes pour l'année 2024-2025 : 10176,15 €

Bénéfices : + 1950,51€

Position du compte septembre 2025 : 4013,31€

L'école de Souillé souhaite s'engager dans une démarche de classe découverte pour l'année 2026-2027, les besoins de financements sont importants, la coopérative scolaire anticipe cette sortie.

La classe découverte 2024-2025 avait eu un financement (pour 1000 euros de NEFE) financement que nous n'aurons plus en 2026-2027.

**Pour l'école de La Guierche :**

Total des charges pour l'année 2024-2025 : 12 546,06€

Total des recettes pour l'année 2024-2025 : 13 207,66€

Bénéfices : – 661,60€

Coopérative au 09-25 : 1996,97€

**Coopérative scolaire :**

Taux de participation environ : 67 % à Souillé

Taux de participation environ : 62.15 % à La Guierche

La participation des familles à la coopérative scolaire aide beaucoup les enseignantes dans leurs projets de classe.

**12. Évènement autour de l'école**

**Photo scolaire** : La photo à La Guierche s'est déroulée le 18 septembre et à Souillé le 19 septembre.

**Préparation de la fête de fin d'année 2025** : date : le 18 décembre, le matin sur La Guierche et l'après-midi sur Souillé.

**La date de la fête des écoles ?** : le dimanche 21 juin, à La Guierche

**Distribution des calculatrices CM2** : Les écoles de La Guierche-Souillé proposent la remise des calculatrices pour les cm2 à l'issue du 3<sup>ème</sup> conseil d'école, le mardi 16 juin à 19h30. **Est-ce possible ?** Pas d'objections a priori, la demande va être faite.

**ORDRE DU JOUR DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES ÉLUS AU CONSEIL D'ÉCOLE :**

**Pour l'école**

**1.Organisation des écoles :**

Pourquoi avoir installé une table de ping-pong si les plus petits de chaque école n'ont pas le droit d'en faire ?

**Pour Souillé**

Tous les élèves ont accès à la table de jeux. Des balles spécifiques, adaptées aux plus jeunes, ont été achetées et sont déjà utilisées.

## **Pour La Guierche :**

La zone de la table de ping-pong est désormais interdite aux élèves de maternelle, car le plateau se trouve à hauteur de leur tête lorsqu'ils jouent à vélo.

De plus, la pratique du tennis de table nécessite une bonne maîtrise de la raquette et une coordination précise entre la balle et la raquette, compétences qui ne sont pas encore acquises à cet âge.

Par conséquent, la table ne peut pas être utilisée en autonomie par les plus jeunes élèves.

## Photo de fratrie organisation :

L'école a décidé de ne plus organiser de photos de fratrie. Celles-ci avaient lieu avant la classe, en dehors du temps scolaire, ce qui impliquait la présence des enseignantes, une organisation difficile à maintenir. Les agents du SIVOS, en charge de la garderie, ne sont pas responsables de ce temps et ont déjà été confrontés à des situations tendues avec certains parents très insitants. De plus, seules les fratries scolarisées dans la même école pouvaient en bénéficier, ce qui créait une inéquité avec celles réparties sur plusieurs sites.

L'APE reste libre d'organiser, en dehors du cadre scolaire, une prise de photos de fratrie si elle le souhaite.

## Sorties de prévues :

Les sorties organisées par l'école ont avant tout une visée pédagogique. Chacune d'elles répond à des objectifs précis et vise à offrir aux élèves des expériences éducatives qu'ils ne peuvent pas forcément vivre dans un cadre familial.

Cependant, le coût des sorties est élevé, en particulier en raison de la forte hausse des tarifs de transport.

La coopérative scolaire permet de dégager environ 168 € par classe, ce qui n'est pas suffisant pour financer un aller-retour en car jusqu'au Mans.

L'APE apporte une aide de 20 € par élève, soit environ 460 € par classe.

En combinant ces deux sources de financement, il est possible de financer une sortie par classe (transport + activité).

A noter que la coopérative scolaire sert également à financer d'autres actions : petit matériel pédagogique, spectacles, cinéma, etc.

Les photos scolaires génèrent environ 5 € par pochette vendue.

À titre d'exemple, la sortie « jeux collectifs » pour les classes de cycle 2 à Sainte-Jamme, bien que très proche géographiquement, a coûté 170 € en transport.

## Pharmacie

Une trousse de secours principale est constituée pour l'école, contenant le matériel de base : compresses, pansements, bandes, thermomètre, couverture de survie, solution de nettoyage, etc. Des trousse secondaires sont également disponibles pour permettre aux enseignantes d'emporter le nécessaire lors des déplacements ou sorties scolaires.

Un inventaire est réalisé à chaque période, et un bon de commande est transmis au SIVOS pour le réassort si besoin.

*Une rencontre sportive entre les deux écoles est-elle prévue comme les autres années ?*  
Une rencontre est prévue.

## **2.Besoins de livres**

*Les écoles ont elles besoin de nouveaux livres/histoires pour les enfants ?*

L'école accepte les dons de livres récents et en bon état, ce qui permet de renouveler et enrichir le fonds de la bibliothèque scolaire.

Un grand merci aux familles ayant déjà contribué par leurs dons.

### **3. Propreté des élèves :**

*Depuis la mise en place de l'obligation de scolarité dès 3 ans, comment sont pris en charge les enfants en cours d'acquisition de la propreté au sein de l'école et du périscolaire ? L'un et l'autre ont-ils le droit de refuser un élève en couche ?*

L'école ne dispose pas d'un espace équipé (mobilier ou produits spécifiques) pour le change des enfants. Les élèves passent très régulièrement aux toilettes, et chacun dispose d'un change personnel en cas d'accident.

Lorsqu'un accident survient, l'enfant est lavé et changé immédiatement.

Comme chaque année, des accidents sont fréquents au début de l'année scolaire, mais l'acquisition de la propreté progresse rapidement. Le cadre scolaire, le mimétisme entre élèves et les habitudes de classe favorisent ces progrès, tant sur le plan de l'autonomie que dans la posture d'élève.

### **4. Représentativité des enfants**

*Suite aux élections des représentants d'élèves (délégués), comment est envisagée la représentativité des enfants dans ce cadre ?*

*Les délégués seront-ils invités à présenter leurs questions ou revendications lors des conseils d'école ?*

L'élection et le rôle des délégués d'élèves permettent de sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, au fonctionnement de la démocratie, à travers une démarche progressive adaptée à leur niveau.

- En maternelle et jusqu'au CP, des temps de parole sont mis en place en classe selon les besoins. Les élèves commencent à apprendre la vie en collectivité et à exprimer leurs ressentis. Les premiers débats prennent progressivement de l'importance.
- À partir du CE1, les élèves peuvent proposer des idées via une boîte à suggestions. Ces propositions sont discutées en classe. Un travail est mené pour les aider à distinguer les idées现实的es de celles qui ne le sont pas encore.
- Pour les CM, les conseils de délégués reprendront en période 2. Ces temps permettent aux élèves d'exprimer et de discuter de problématiques concrètes (ex : conflits dans la cour, début de harcèlement, etc.).

Les conseils de classe permettent également de travailler le vivre-ensemble, d'apprendre à mettre en mots les émotions et les conflits, dans une dynamique d'écoute et de coopération. Les élèves y expriment souvent des souhaits ambitieux (ex : piscine, plus de frites, sorties supplémentaires), ce qui constitue aussi une opportunité pédagogique pour réfléchir à la faisabilité et aux contraintes du réel.

Il est rappelé que le conseil d'école n'est pas une instance ouverte aux élèves.

Un projet de conseil municipal des enfants avait été proposé aux mairies, afin d'offrir un prolongement de cet engagement citoyen, notamment pour les délégués. Un projet est à l'étude à La Guerche actuellement.

## Pour le SIVOS :

### 1.Fonctionnement

*Des parents souhaitent mieux comprendre le fonctionnement, les missions et l'organisation du SIVOS. Serait-il possible de leur transmettre ces informations par le moyen que le SIVOS jugera le plus approprié ?*

Retour du SIVOS :

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) exerce les compétences en matière scolaire des cycles maternelles et élémentaires en lieu et place des communes de La Guierche et Souillé. Il est composé de 10 élus (5 de chaque commune) parmi lesquels sont élues une présidente (Véronique Dalmont, élue de La Guierche) et une vice-présidente (Sylvie Pauloin, élue de Souillé). A l'instar du conseil municipal, les élus du SIVOS se réunissent une dizaine de fois par an. Ils votent notamment le budget, les tarifs périscolaires, les arrêtés concernant les agents (avancement de grade, nomination, changement emploi du temps...). Les délibérations prises en Conseil de SIVOS sont consultables sur le site Intramuros de La Guierche.

Le SIVOS gère les agents sur le temps scolaire (ATSEMs) et périscolaire, les temps de garde-rie (matin et soir) et de cantine. Un agent du SIVOS accompagne les enfants dans le car, mais le transport entre les écoles est organisé par la Région Pays de la Loire. Une secrétaire est chargée de la partie administrative du SIVOS.

Les travaux concernant les bâtiments sont à la charge des mairies respectives, le fonctionnement et l'entretien sont à la charge du SIVOS.

### 2.Garderie / cantine

Des enfants remontent des problématiques pour remplir les pichets d'eau lors du repas du midi (La Guierche) : ils semblent être en difficulté pour se servir plus d'un verre d'eau. Les robinets ne semblent pas être accessibles aux enfants (disposés dans la cuisine). Le personnel est occupé à servir les enfants. Peut-on savoir si cette problématique est remontée et quelle perspective peut être travaillée pour la réduire ?

Les enfants posent les pichets en bout de table lorsqu'ils sont vides. Une vérification sera effectuée.

Des enfants continuent de se plaindre de la qualité des repas de la cantine. Comment est envisagé le recueil du niveau de satisfaction des enfants ? Quels sont les critères d'évaluation permettant de comprendre le niveau de qualité des repas en prenant en compte le vécu et le ressenti des principaux intéressés ? Pouvez-vous varier les repas (ex : entrée de betteraves toutes les semaines...), peut être proposée des repas un peu plus adaptés aux enfants ? Changer de prestataire ?

Un nouvel appel d'offre aura lieu en 2027.

Le Sivos propose de monter une commission cantine avec Sivos, et représentants de parents pour faire le point régulièrement.

De quelle formation le personnel du SIVOS dispose-t-il pour intervenir en cas de chute/blessures des enfants (plaies, torsion, chocs...) ?

Est ce qu'il y a des procédures en place pour la prise en charge des enfants ? Quelles sont-elles ?

Tout le personnel a le PSC1, mis à jour tous les 2 ans.

Représentativité des élèves :

Comment le SIVOS et les collectivités locales prévoient-elles que l'élection des représentants d'élèves soit une opportunité d'incarnation de la démocratie par les enfants ? Mme Bourasseau prépare un projet à ce sujet sur la commune de La Guierche.

**Pour la mairie de La Guierche :**

**1.Bâtiments**

Une seule classe de l'école de la Guierche semble avoir été rénovée durant l'été. Qu'en est-il du plan de réfection totale, apparemment nécessaire, de l'école ?  
Il est prévu de renouveler une classe par an, chaque été.

**2.Zone de circulation**

D'où en est la modification de la zone réglementée 30km/h devant l'école de La Guierche ?  
C'est en cours, les panneaux sont installés et le reste est commandé.

La séance est levée à 20h07